



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

28-05-2018

**14^e SÉANCE
CONSEIL 2017-2021**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil tenue le 28 mai 2018 à 19 h 30 à la salle du conseil située au 614, boulevard Manseau à Joliette

Sont présents :

- M. Luc Beauséjour, conseiller
- Mme Claudia Bertinotti, conseillère
- Mme Danielle Landreville, conseillère
- M. Richard Leduc, conseiller
- M. Yves Liard, conseiller
- M. Patrick Lasalle, conseiller
- M. Patrick Bonin, conseiller
- M. Alexandre Martel, conseiller

Formant quorum sous la présidence de : M. le Maire Alain Beaudry

1 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte par M. Alain Beaudry, maire. Est également présente Me Mylène Mayer, greffière, laquelle agit à titre de secrétaire. M. François Pépin, directeur général, est absent.

2 **18-292 – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Richard Leduc et unanimement résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de l'assemblée et vérification des présences et du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Séance ordinaire du 14 mai 2018 – Approbation du procès-verbal
4. Rapport financier 2017 consolidé et rapport de l'auditeur indépendant



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

28-05-2018

AMÉNAGEMENT

5. Demande d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble – M. Yannick Fournier – 9314-5365 Québec inc. – Au Garage VF – 333, rue Saint-Charles-Borromée Nord – Lot 2 900 861 – Zone C01-062 – Résolution 18-236 – Adoption
6. Plans d'implantation et d'intégration architecturale
7. Bâtiments patrimoniaux cités

ADMINISTRATION – FINANCES – CAPITAL HUMAIN

8. Règlement 94-2010-14 – Amendement le Règlement 94-2010 – Tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville de Joliette – Avis de motion
9. Règlement 94-2010-14 – Amendement le Règlement 94-2010 – Tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville de Joliette – Projet – Adoption
10. Règlement 97-2011-10 – Amendement le Règlement 97-2011 – La circulation, le stationnement et la sécurité publique de la Ville de Joliette – Avis de motion
11. Règlement 97-2011-10 – Amendement le Règlement 97-2011 – La circulation, le stationnement et la sécurité publique de la Ville de Joliette – Projet – Adoption
12. Règlement 162-2018 – Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Joliette – Avis de motion
13. Règlement 162-2018 – Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Joliette – Projet – Adoption
14. Demande au ministre de la Justice – Nomination d'un nouveau juge à la Cour municipale commune de Joliette
15. Entente de service – Terrain synthétique – Approbation et autorisation
16. Protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.5 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités – Autorisation
17. Stationnement Louis-Querbes – Tarification
18. Liste des déboursés du 2 au 15 mai 2018 – Approbation
19. Refinancement 2019 – Remboursement par anticipation à même les surplus – Règlement d'emprunt 143-1
20. Service de la dette – Utilisation de soldes disponibles sur les règlements d'emprunt
21. Hydro-Joliette – Liste des mauvaises créances – Approbation
22. Lanaudière : Mémoire et racines – Demande d'aide financière – Autorisation
23. Réfection de la rotonde du parc Lajoie – Bernard Malo inc. – Certificat de paiement numéro 3 – Acceptation provisoire
24. Mme Sylvie Comtois – Permanence – Agent recouvrement – Service des Finances et trésorerie



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

28-05-2018

25. Mme Marie-France Joly – Permanence – Agent facturation – Service des Finances et trésorerie

GREFFE – APPROVISIONNEMENT

26. Soumission numéro AP18-016 – Réhabilitation sans tranchée – Égout sanitaire – Rue Frenette – Services Infraspéc inc. – Adjudication de contrat
27. Soumission numéro AP18-053 – Béton préparé – Laurentien Malo inc. – Adjudication de contrat
28. Soumission numéro AP18-057 – Lutte contre l'agrile du frêne – Traitement au TreeAzin – Bio-Contrôle Arboricole inc. – Adjudication de contrat
29. Soumission numéro AP18-072 – Coupe de gazon 2018 – Zone A – Les Entreprises Daniel et fils inc. – Adjudication de contrat

TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES

30. Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports – Travaux de réfection de la route 158 au-dessus de la rivière L'Assomption

LOISIRS ET CULTURE

31. Politique intégrée de la famille et des aînés – Plan d'action – Adoption
32. Fête nationale – Concessions – Autorisation
33. Activités de financement d'organismes
34. Divers
35. Dépôt de rapports
36. Période de questions
37. Date et heure de la prochaine assemblée
38. Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

3

18-293 – SÉANCE ORDINAIRE DU 14 MAI 2018 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mai 2018 a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et que de ce fait la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mai 2018.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

28-05-2018

4

18-294 – RAPPORT FINANCIER 2017 CONSOLIDÉ ET RAPPORT DE L'AUDITEUR INDEPENDANT

Monsieur le conseiller Yves Liard, président de la commission des finances, présente le rapport financier 2017 consolidé.

Monsieur le Maire commente brièvement le surplus.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Yves Liard, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et unanimement résolu :

DE PRENDRE ACTE du rapport financier 2017 consolidé préparé par Mme Julie Bourgie, directrice du service des Finances et trésorerie et daté du 9 mai 2018, le tout conformément aux articles 105 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*.

DE PRENDRE ACTE du rapport de DCA comptable professionnel agréé inc., auditeur indépendant pour l'année 2017, et signé par Madame Dominique Collin, CPA auditeur, en date du 9 mai 2018, le tout conformément aux articles 105 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

5

18-295 – DEMANDE D'UN PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE – M. YANNICK FOURNIER – 9314-5365 QUÉBEC INC. – AU GARAGE VF – 333, RUE SAINT-CHARLES-BORROMÉE NORD – LOT 2 900 861 – ZONE C01-062 – RÉSOLUTION 18-236 – ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE toutes les étapes de la procédure d'adoption d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble exigées par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ont été respectées;

CONSIDÉRANT la recommandation PPCMOI-2018-04-01 du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande vise à requalifier une station-service comportant un atelier de réparations en un atelier de réparations d'automobiles (mécanique légère);

CONSIDÉRANT QUE la présente demande vise à permettre à une jeune entreprise de poursuivre une portion de ses activités commerciales (atelier de réparations mineures d'automobiles) qui était liée à l'exploitation d'une station-service;

CONSIDÉRANT QUE les services offerts par l'entreprise ne s'adressent pas aux propriétaires de camionnettes lourdes et de véhicules lourds;



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

28-05-2018

CONSIDÉRANT QUE le requérant procédera uniquement à la vente et à l'installation de produits neufs (aucun recyclage de véhicules, pièces ou pneus destinés à la revente);

CONSIDÉRANT QUE la présente demande permettra de végétaliser plusieurs surfaces minéralisées du terrain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'ACCEPTER le projet présenté par M. Yannick Fournier dans le cadre du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) numéro 45-2003, visant à permettre la requalification d'une station-service en un atelier de réparations d'automobiles (mécanique légère), et ce, aux conditions suivantes :

- Ce que les services offerts par son entreprise se limitent à :
 - L'entretien des véhicules (changements d'huile/fluides, remplacement des filtres, remplacement des ampoules, entretien des freins, antirouille);
 - La vente, l'installation et la réparation de pneus et de roues;
 - La mécanique sur les véhicules légers tels les automobiles et les petites camionnettes (réparation/remplacement de pièces telles que freins, amortisseurs, biellettes de direction, diagnostic électrique et électronique);
 - La vente et l'installation d'équipement de performance (suspension, freins, pneus et roues de performance).
- Aménager le long de la ligne arrière de la propriété une bande gazonnée d'une largeur minimale d'un mètre et la délimiter par une bordure de béton coulé ayant une hauteur et une largeur minimales de 15 cm;
- Faire approuver lors d'une rencontre ultérieure du CCU, un plan détaillé de l'enseigne détachée;
- Éviter que l'éclairage, le bruit, les vibrations et les odeurs émanant des activités liées au projet particulier troublent la paix, la tranquillité, le confort, le repos, le bien-être des résidents habitant le secteur visé par la demande;
- Remplacer l'entrée charretière localisée sur la rue Saint-Charles-Borromée Nord, à proximité de la rue Laurier, par une bande de verdure avec plantation d'arbres identique à celle déjà prévue en bordure de la rue Saint-Charles-Borromée, le tout sur approbation du service d'Aménagement du territoire;



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

28-05-2018

- Conserver l'entrée charretière donnant sur la rue Laurier conditionnellement à ce que sa largeur corresponde à celle de l'allée de circulation du stationnement.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

6

18-296 – PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

CONSIDÉRANT les demandes présentées par divers requérants dans le cadre du Règlement 35-2002 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme concernant lesdites demandes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Claudia Bertinotti et résolu :

D'APPROUVER les plans dont la liste est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, à savoir :

1. **PIIA-2018-05-45 – M. Sébastien Mayrand – Project Image – Restaurant et bistro La belle Excuse – 524, rue Saint-Viateur**
D'accepter la demande soumise par et illustrée par M. Sébastien Mayrand, afin d'autoriser l'installation d'une enseigne projetante à l'immeuble situé au 524, rue Saint-Viateur, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2018-05-45 du comité consultatif d'urbanisme.
2. **PIIA-2018-05-46 – M. Philippe Saulnier – Gestion P.S.I. inc. – 324, rue Saint-Viateur**
D'accepter la demande soumise et illustrée par M. Philippe Saulnier, afin d'autoriser en cour arrière l'installation d'une rampe d'accès pour personne à mobilité réduite à l'immeuble situé au 324, rue Saint-Viateur, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2018-05-46 du comité consultatif d'urbanisme.
3. **PIIA-2018-05-47 – Mme Brigitte Morin – Clinique Opti-Derm – 83, rue Saint-Barthélemy Sud**
D'accepter la demande soumise par Mme Brigitte Morin et illustrée par Project Image, afin de régulariser l'installation d'une enseigne murale à l'immeuble situé au 83, rue Saint-Barthélemy Sud, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2018-05-47 du comité consultatif d'urbanisme.



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

28-05-2018

4. **PIIA-2018-05-48 – M. Robert Auclair – Paradis des fraises J. Auclair & fils inc. – Rue Saint-Charles-Borromée Nord**
D'accepter la demande soumise par M. Rober Auclair et illustrée par M. Marc Delisle, technologue, afin d'autoriser la construction d'un bâtiment commercial sur le lot 2 900 544 situé sur la rue Saint-Charles-Borromée Nord, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2018-05-48 du comité consultatif d'urbanisme.
5. **PIIA-2018-05-49 – Mme Cynthia Pinard – Agence Nouveau monde – 626 à 636, boulevard Manseau**
D'accepter la demande soumise par Mme Cinthia Pinard et illustrée par M. Denis Malo de Pixel XL, afin d'autoriser l'installation de cinq enseignes directionnelles à l'immeuble situé aux 626 à 636, boulevard Manseau, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2018-05-49 du comité consultatif d'urbanisme.
6. **PIIA-2018-05-50 – Mme Marie-Soleil Fortin – sim's Irish Pub – 467, rue Notre-Dame**
D'accepter la demande soumise et illustrée par Mme Marie-Soleil Fortin, afin de régulariser l'implantation d'une terrasse commerciale temporaire à l'immeuble situé au 467, rue Notre-Dame, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2018-05-50 du comité consultatif d'urbanisme.
7. **PIIA-2018-05-51 – Mme Caroline Sirard – Evex immobilier inc. – Rue Sir-Mathias-Tellier Nord**
D'accepter la demande soumise par Mme Caroline Sirard et illustrée par M. Michel Tellier, architecte, afin d'autoriser l'ajout d'une chambre électrique extérieure à trois bâtiments multifamiliaux isolés de trois étages comprenant huit logements et à quatre bâtiments multifamiliaux jumelés de trois étages comprenant huit logements aux immeubles à être construits sur le lot 5 974 874 situé sur la rue Sir-Mathias-Tellier Nord, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2018-05-51 du comité consultatif d'urbanisme.
8. **PIIA-2018-05-52 – M. Jean-François Jacques – JB Enseignes – Aubainerie – 1055 boulevard Firestone**
D'accepter la demande soumise et illustrée par M. Jean-François Jacques de JB Enseignes, afin d'autoriser l'installation d'une enseigne murale et le remplacement de deux facettes d'une enseigne sur poteau à l'immeuble situé au 1055, boulevard Firestone.



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

28-05-2018

9. **PIIA-2018-05-53 – M. Paul Button – Centre d’achats Beauward Itée – 1333 boulevard Firestone**

D’accepter la demande soumise par M. Paul Button et illustrée par le Groupe Architex, afin d’autoriser la construction d’un bâtiment commercial à l’immeuble situé au 1333, boulevard Firestone, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2018-05-53 du comité consultatif d’urbanisme.

Adoptée à l’unanimité des membres du conseil

7

18-297 – BÂTIMENTS PATRIMONIAUX CITÉS

CONSIDÉRANT les demandes présentées dans le cadre du Règlement 136-2016 sur la citation des biens patrimoniaux;

CONSIDÉRANT les recommandations du conseil local du patrimoine concernant lesdites demandes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D’APPROUVER les demandes de rénovation ou restauration sur un immeuble patrimonial cité, à savoir :

1. **RRBP-2018-05-05 – M. Paul Lefebvre – 406, rue De Lanaudière**
D’accepter la demande soumise et illustrée par M. Paul Lefebvre, afin d’autoriser plusieurs travaux de restauration extérieure, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation RRBP-2018-05-05 du conseil local du patrimoine.
2. **RRBP-2018-05-06 – Mme Renée Desjardins – Coopérative d’habitation La P’tite École – 586, rue Saint-Antoine**
D’accepter la demande soumise par Mme Renée Desjardins, afin d’autoriser le remplacement des fenêtres, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation RRBP-2018-05-06 du conseil local du patrimoine.

D’APPROUVER les demandes touchant les immeubles patrimoniaux cités, à savoir :

1. **BCA-2018-05-02 – M. Pierre Renaud – Centre de santé du Couvent – 750, rue Saint-Louis**
D’accepter la demande soumise par M. Pierre Renaud, afin d’autoriser l’installation de trois sections de garde-corps de sécurité sur le toit du bâtiment principal, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation BCA-2018-05-02 du conseil local du patrimoine.



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

28-05-2018

2. **BCA-2018-05-03 – M. Gérard Descheneaux – 692 à 694, boulevard Manseau**
D'accepter la demande soumise par M. Gérard Descheneaux, afin d'autoriser des travaux de réfection d'un garage isolé.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

8

18-298 – RÈGLEMENT 94-2010-14 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 94-2010 – TARIFICATION POUR LE FINANCEMENT DE CERTAINS BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS DE LA VILLE DE JOLIETTE – AVIS DE MOTION

Le conseiller Patrick Lasalle donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 94-2010-14 amendant le Règlement 94-2010 relatif à la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville de Joliette.

Objet :	Ajout du stationnement Fabre sous les rubriques « vignettes commerciales » et « vignettes résidentielles »
Portée :	Rue Fabre
Coût :	110 \$ plus les taxes applicables pour une année civile ou 55 \$ par période : janvier à juin ou juillet à décembre
Mode de financement :	N/A
Mode de remboursement :	N/A

9

18-299 – RÈGLEMENT 94-2010-14 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 94-2010 – TARIFICATION POUR LE FINANCEMENT DE CERTAINS BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS DE LA VILLE DE JOLIETTE – PROJET – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et unanimement résolu :

D'ADOPTER le projet de règlement 94-2010-14 amendant le règlement 94-2010 relatif à la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville de Joliette afin d'ajouter le stationnement de la rue Fabre sous les rubriques « vignettes commerciales » et « vignettes résidentielles ».

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

28-05-2018

10

18-300 – RÈGLEMENT 97-2011-10 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 97-2011 – LA CIRCULATION, LE STATIONNEMENT ET LA SÉCURITÉ PUBLIQUE DE LA VILLE DE JOLIETTE – AVIS DE MOTION

La conseillère Danielle Landreville donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 97-2011-10 amendant le Règlement 97-2011 relatif à la circulation, le stationnement et la sécurité publique de la Ville de Joliette.

Objet :	Modifications relatives à la validité des billets de stationnement pour les stationnements Cathédrale, Louis-Querbes et place Bourget
Portée :	N/A
Coût :	N/A
Mode de financement :	N/A
Mode de remboursement :	N/A

11

18-301 – RÈGLEMENT 97-2011-10 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 97-2011 – LA CIRCULATION, LE STATIONNEMENT ET LA SÉCURITÉ PUBLIQUE DE LA VILLE DE JOLIETTE – PROJET – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et unanimement résolu :

D'ADOPTER le projet de règlement 97-2011-10 amendant le Règlement 97-2011 relatif à la circulation, le stationnement et la sécurité publique de la Ville de Joliette afin de :

- Modifier l'article 63.2 relatif à la validité des billets de stationnement émis par les horodateurs de la zone de stationnement Cathédrale afin d'y ajouter le stationnement Louis-Querbes;
- Modifier l'article 63.4 relatif à la validité des billets de stationnement émis par les horodateurs des zones de stationnement de la place Bourget et des rues Notre-Dame et Saint-Paul afin d'y ajouter le boulevard Manseau (tronçon du boulevard localisé entre la rue Saint-Charles-Borromée Nord et la Place Bourget).

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

28-05-2018

12

18-302 – RÈGLEMENT 162-2018 – CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE JOLIETTE – AVIS DE MOTION

Le conseiller Luc Beauséjour donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 162-2018 constituant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Joliette.

13

18-303 – RÈGLEMENT 162-2018 – CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE JOLIETTE – PROJET – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et unanimement résolu :

D'ADOPTER le projet de règlement 162-2018 constituant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la ville de joliette.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

14

18-304 – DEMANDE AU MINISTRE DE LA JUSTICE – NOMINATION D'UN NOUVEAU JUGE À LA COUR MUNICIPALE COMMUNE DE JOLIETTE

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 39 de la *Loi sur les cours municipales*, qui stipule qu'un juge cesse d'exercer ses fonctions lorsqu'il atteint l'âge de 70 ans;

CONSIDÉRANT QUE l'Honorable juge Robert Beauséjour, juge à la Cour municipale commune de Joliette, atteindra l'âge de 70 ans le 2 mars 2019;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 42 de la Loi sur les cours municipales (L.R.Q., C-72.01), la municipalité est tenue d'en aviser la ministre de la Justice et la juge en chef dans les meilleurs délais;

CONSIDÉRANT QUE la juge en chef adjointe de la Cour du Québec, responsable des cours municipales, doit désigner un nouveau juge qui siègera à la Cour municipale commune de Joliette;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

QUE la Ville de Joliette demande au ministère de la Justice de procéder aux démarches visant la nomination d'un nouveau juge municipal pour le 2 mars 2019.



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

28-05-2018

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au ministère de la Justice.

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Joliette, les documents jugés nécessaires ou utiles afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

15

18-305 – ENTENTE DE SERVICE – TERRAIN SYNTHÉTIQUE – APPROBATION ET AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution G2015-03-83, le conseil de la Ville de Joliette appuyait la démarche de la Commission scolaire des Samares pour la réalisation d'un terrain synthétique de soccer/football sur le terrain de l'école Barthélemy-Joliette;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Joliette de partager les coûts de réalisation du projet, jusqu'à concurrence de 50 % des coûts totaux de construction desquels aura été soustraite la somme de la subvention;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Bonin, appuyé par le conseiller Yves Liard et résolu :

D'APPROUVER l'entente de service à intervenir entre la Ville de Joliette et la Commission scolaire des Samares relative au terrain synthétique situé sur le terrain de l'école Barthélemy-Joliette.

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Joliette, ladite entente de service, de même que tout document jugé nécessaire ou utile afin de donner plein effet à la présente résolution.

D'AUTORISER le service des Finances et trésorerie à effectuer le paiement de la contribution de la Ville de Joliette.

DE NOMMER le directeur du service des Loisirs et de la culture ainsi que le chef de division sport et plein air à représenter la Ville au comité de travail.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

28-05-2018

16

18-306 – PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF À L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU SOUS-VOLET 1.5 DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS – AUTORISATION

CONSIDÉRANT la résolution 17-178 relative à une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1.5 du programme d'infrastructures Québec-Municipalités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Yves Liard et résolu :

D'APPROUVER le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Joliette et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du volet 1.5 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités pour le projet de chemisage de la conduite d'égout de la rue Frenette entre les rues Lépine et Raoul-Charette.

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Joliette, ledit protocole de même que tout document jugé nécessaire ou utile afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

17

18-307 – STATIONNEMENT LOUIS-QUERBES – TARIFICATION

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 60 du règlement 97-2011 relatif à la circulation et au stationnement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :

QUE la tarification applicable aux horodateurs du stationnement Louis-Querbes soit désormais la suivante :

- 2 \$ pour un bloc de 4 heures;
- 3 \$ pour une journée complète.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

28-05-2018

18

18-308 – LISTE DES DÉBOURSÉS DU 2 AU 15 MAI 2018 – APPROBATION

CONSIDÉRANT QUE la trésorière de la Ville de Joliette a déposé et remis à chacun des membres du conseil son rapport détaillant les dépenses autorisées par délégation du conseil en vertu du Règlement 144-2016 au montant de 1 529 580,00 \$ pour la période du 2 au 15 mai 2018 et la liste des déboursés à payer pour la même période;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Yves Liard et résolu :

D'APPROUVER la liste des déboursés à payer pour la période s'étendant du 2 au 15 mai 2018 et d'autoriser la trésorière à payer pour et au nom de la Ville de Joliette les comptes inscrits au rapport annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Liste des déboursés pour la période du 2 au 15 mai 2018

a. Liste des chèques émis :	658 446,12 \$
b. Liste des transferts électroniques :	279 614,64 \$
c. Liste des paiements effectués via Accès-D :	1 320 387,88 \$
Total	2 258 448,64 \$

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

19

18-309 – REFINANCEMENT 2019 – REMBOURSEMENT PAR ANTICIPATION À MÊME LES SURPLUS – RÉGLEMENT D'EMPRUNT 143-1

CONSIDÉRANT QUE certains règlements feront l'objet d'un refinancement du solde de l'emprunt le 16 décembre 2019;

CONSIDÉRANT les surplus de l'année 2017 et les nouvelles règles de gestion de la dette qui fixent une cible annuelle de remboursement anticipé de 10 % des surplus de l'année de la Ville;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Commission des finances du 9 mai 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

DE REMBOURSER par anticipation le solde de l'emprunt sur le règlement suivant en affectant le montant ci-après indiqué qui sera financé à même les surplus de l'année financière 2017 en vue du refinancement prévu le 16 décembre 2019.



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

28-05-2018

No. règlement	Description	Montant
143-1	Réfection du boulevard Manseau	356 200 \$
TOTAL		356 200 \$

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

20

18-310 – SERVICE DE LA DETTE – UTILISATION DE SOLDES DISPONIBLES SUR LES RÉGLEMENTS D'EMPRUNT

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 7 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux*, les deniers provenant d'un emprunt contracté par la municipalité doivent en principe être exclusivement appliqués aux fins auxquelles ils sont destinés;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 8 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux*, un solde disponible provenant d'un emprunt contracté peut aussi être affecté aux fins du paiement des échéances annuelles pour le remboursement d'un emprunt en capital et intérêts;

CONSIDÉRANT la recommandation de Mme Julie Bourgie, directrice finances et trésorerie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Liard, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

QUE le solde disponible provenant des emprunts décrétés par le règlement ci-après spécifié soit affecté aux fins du remboursement de l'emprunt en capital et intérêts jusqu'à concurrence du maximum autorisé par la loi, soit le montant représentant le service de la dette pour l'année 2018 sur ledit règlement :

Règlement	Nature du règlement	Service de la dette annuel	Solde disponible
170	Prolongement du boulevard Ratelle	19 400,00 \$	1 244,69 \$
TOTAL		19 400,00 \$	1 244,69 \$

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

21

18-311 – HYDRO-JOLIETTE – LISTE DES MAUVAISES CRÉANCES – APPROBATION

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Yves Liard, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et unanimement résolu :



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

28-05-2018

D'APPROUVER la liste des mauvaises créances d'Hydro-Joliette, telle que déposée, pour la période s'étendant du 1^{er} janvier au 30 avril 2018, lesquelles créances totalisent 15 188,10 \$, dont 78,73 \$ représentent l'annulation de soldes non-significatifs et 15 109,37 \$ des créances irrécouvrables.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

22

18-312 – LANAUDIÈRE : MÉMOIRE ET RACINES – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – AUTORISATION

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière provenant de Lanaudière : Mémoire et racines;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

D'AUTORISER la trésorière à verser une aide financière de 7 000 \$, pour l'année 2018, et l'achat de billets pour un montant total de 1 000 \$.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

23

18-313 – RÉFECTION DE LA ROTONDE DU PARC LAJOIE – BERNARD MALO INC. – CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 3 – ACCEPTATION PROVISOIRE

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement formulée par M. Pierre Héту, architecte de la firme Héту-Bellehumeur architectes inc., en date du 23 mai 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :

D'APPROUVER l'acceptation provisoire, recommandée dans le certificat de paiement numéro 3, des travaux de réfection de la rotonde du parc Lajoie, tels que décrétés par la résolution 17-370 et d'autoriser la trésorière de la Ville de Joliette à payer à l'entreprise « Bernard Malo inc. » la somme de 13 905,53 \$.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

24

18-314 – MME SYLVIE COMTOIS – PERMANENCE – AGENT RECOUVREMENT – SERVICE DES FINANCES ET TRÉSORERIE

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution numéro 17-559, le conseil municipal procédait à l'embauche de Mme Sylvie Comtois au poste d'agent recouvrement au sein du service des Finances et trésorerie;



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

28-05-2018

CONSIDÉRANT QUE cette embauche était assujettie à une période de probation de 120 jours de travail à compter du 5 décembre 2017, date de son entrée en fonction, en vue de l'obtention d'une permanence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

DE NOMMER Mme Sylvie Comtois au poste permanent d'agent recouvrement au sein du service des Finances et trésorerie, à compter du 5 juin 2018, le tout conformément aux dispositions de la convention collective des cols blancs.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

25

18-315 – MME MARIE-FRANCE JOLY – PERMANENCE – AGENT FACTURATION – SERVICE DES FINANCES ET TRÉSORERIE

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution numéro 17-561, le conseil municipal procédait à l'embauche de Mme Marie-France Joly au poste d'agent facturation au sein du service des Finances et trésorerie;

CONSIDÉRANT QUE cette embauche était assujettie à une période de probation de 120 jours de travail à compter du 11 décembre 2017, date de son entrée en fonction, en vue de l'obtention d'une permanence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :

DE NOMMER Mme Marie-France Joly au poste permanent d'agent facturation au sein du service des Finances et trésorerie, à compter du 9 juin 2018, le tout conformément aux dispositions de la convention collective des cols blancs.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

26

18-316 – SOUMISSION NUMÉRO AP18-016 – RÉHABILITATION SANS TRANCHÉE – ÉGOUT SANITAIRE – RUE FRENETTE – SERVICES INFRASPEC INC. – ADJUDICATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres pour des travaux de gainage structural de l'égout sanitaire sur la rue Frenette, entre les rues Lépine et Raoul-Charette a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

CONSIDÉRANT QUE cinq soumissions ont été reçues dans les délais et ouvertes en date du 27 mars 2018;



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

28-05-2018

ENTREPRISES		PRIX AVANT TAXES	CONFORME	
			OUI	NON
1	Services Infraspec inc.	98 850,80 \$	X	
2	Insituform Technologies Limited	124 374,86 \$	X	
3	9215-2909 Québec inc. Fjord Fusion	132 952,00 \$		X
4	CWW Réhabilitation	153 660,36 \$	X	
5	AGI Environnement inc.	171 325,00 \$	X	

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation de la directrice du service du Greffe et des affaires juridiques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Yves Liard et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP18-016, le contrat pour des travaux de gainage structural de l'égout sanitaire sur la rue Frenette, entre les rues Lépine et Raoul-Charette, à l'entreprise « **Services Infraspec inc.** », laquelle a déposé la plus basse soumission conforme sur la base des prix unitaires inscrits au bordereau de soumission, suivant les quantités estimées, au montant de **98 850,80 \$**, avant taxes.

QUE le coût net, soit un montant de **103 793,34 \$**, soit financé par le fonds de roulement de la Ville de Joliette et remboursé en **cinq** versements annuels égaux et consécutifs de **20 758,67 \$**, puisés à même le fonds général durant les **cinq** prochaines années.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

27

18-317 – SOUMISSION NUMÉRO AP18-053 – BÉTON PRÉPARÉ – LAURENTIEN MALO INC. – ADJUDICATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT la demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour la fourniture et la livraison de béton préparé;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été reçues dans les délais, soit avant le 9 mai 2018, 11 h;

ENTREPRISES		PRIX UNITAIRE	PRIX AVANT TAXES
1	Laurentien Malo inc.	154,00 \$ / M ³	57 750,00 \$
2	Jos Nicoletti et fils inc.	156,50 \$ / M ³	58 687,50 \$
3	Béton Adam inc.	Non soumissionné	

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation de la directrice du service du Greffe et des affaires juridiques;



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

28-05-2018

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Yves Liard et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP18-053, le contrat pour la fourniture et la livraison de béton préparé, à l'entreprise « **Laurentien Malo inc.** », laquelle a déposé la plus basse soumission conforme sur la base des prix unitaires inscrits au formulaire de soumission, pour une quantité estimée de 375 m³, au montant de **57 750,00 \$**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

28

18-318 – SOUMISSION NUMÉRO AP18-057 – LUTTE CONTRE L'AGRILE DU FRÊNE – TRAITEMENT AU TREEAZIN – BIO-CONTRÔLE ARBORICOLE INC. – ADJUDICATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT la demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour un traitement au TreeAzin afin de lutter contre l'agrile du frêne;

CONSIDÉRANT QUE cinq soumissions ont été reçues dans les délais, soit avant le 24 mai 2018, 11 h;

ENTREPRISES		PRIX AVANT TAXES	CONFORME	
			OUI	NON
1	Bio-Contrôle Arboricole inc.	36 390,00 \$	X	
2	Groupe DDM	37 100,00 \$	X	
3	Sylva Croissance inc.	39 700,00 \$	X	
4	Arbo-Design inc.	42 400,00 \$		X
5	Arbo-Ressources inc.	49 500,00 \$	X	

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation de la directrice du service du Greffe et des affaires juridiques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP18-057, le contrat pour un traitement au TreeAzin afin de lutter contre l'agrile du frêne, à l'entreprise « **Bio-Contrôle Arboricole inc.** », laquelle a déposé la plus basse soumission conforme sur la base des prix unitaires inscrits au formulaire de soumission, suivant les quantités estimées, au montant de **36 390,00 \$**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

28-05-2018

29

**18-319 – SOUMISSION NUMÉRO AP18-072 – COUPE DE GAZON
2018 – ZONE A – LES ENTREPRISES DANIEL ET FILS INC. –
ADJUDICATION DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT la demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour la coupe de gazon 2018 de la zone A;

CONSIDÉRANT QUE trois soumissions ont été reçues dans les délais, soit avant le 24 mai 2018, 11 h;

ENTREPRISES		PRIX AVANT TAXES PAR COUPE ZONE A	CONFORME	
			OUI	NON
1	Les Entreprises Roy	2 750,00 \$		X
2	Les Entreprises Daniel et fils inc.	4 070,56 \$	X	
3	Max-Émile Boucher tonte de pelouse	Il a soumis un prix que pour la zone B		

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation de la directrice du service du Greffe et des affaires juridiques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Yves Liard et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP18-072, le contrat pour la coupe de gazon 2018 de la zone A, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à « **Les Entreprises Daniel et fils inc.** », au montant de **4 070,56 \$**, avant taxes par coupe.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

30

**18-320 – MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ
DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS –
TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA ROUTE 158 AU-DESSUS DE LA
RIVIÈRE L'ASSOMPTION**

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports nous indique, dans sa lettre datée du 25 janvier 2018, qu'il entreprend le processus d'appel d'offres public en vue d'effectuer la mise en place de supports aux chevêtres 2 et 3 au droit des poutres 2, 4 et 6 au pont P-03260 situé sur la route 158 à la hauteur de la rivière L'Assomption;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'électrification des transports s'était engagé à faire les travaux en février 2018 et, qu'à ce jour, ces travaux ne sont toujours pas réalisés;



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

28-05-2018

CONSIDÉRANT QUE la circulation est toujours déviée sur le boulevard de la Base-de-Roc et les rues Mgr Forbes et Saint-Pierre Sud, ce qui crée une détérioration accélérée des infrastructures municipales ainsi qu'un effet négatif sur la quiétude, la qualité de vie ainsi que la sécurité des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette attend la fin de ces travaux et, plus particulièrement le retour à la normale de la circulation, pour effectuer des travaux importants de pavage sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette a été informée que les travaux pourraient être reportés à une date inconnue;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de demander au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports d'accélérer ce dossier afin de le rendre prioritaire étant donné les impacts importants pour la Ville de Joliette;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

DE DEMANDER au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'électrification des transports de rendre prioritaire le dossier de la mise en place de supports aux chevêtres 2 et 3 au droit des poutres 2, 4 et 6 au pont P-03260 situé sur le territoire de la Ville de Joliette.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

31

18-321 – POLITIQUE INTÉGRÉE DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS – PLAN D'ACTION – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et unanimement résolu :

D'ADOPTER la politique intégrée de la famille et des aînées et son plan d'action, tels que déposés et joints à la présente résolution.

D'AUTORISER la création d'un comité de suivi du plan d'action de la Politique intégrée de la famille et des aînées, afin d'assurer le soutien et le suivi de ses actions, qui sera composé des personnes suivantes :

Ville de Joliette :

M. Luc Beauséjour à titre de président du comité;

M. Marc-André Derome, directeur du service des Loisirs et de la culture;

M. Sylvain Gagnon, directeur du service de l'Aménagement du territoire;

M. Carl Gauthier, directeur du service des Incendies;



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

28-05-2018

Mme Marie-Josée Hardy, chef de division – culture et vie communautaire;

Mme Sonia Hénault, directrice du service des Communications;

Mme Annie Loyer, chef de division – sport et plein air;

M. Benjamin Rouette, directeur du service des Travaux publics et services techniques.

Représentant du milieu :

Mme Sylvie Côté, coordonnatrice, Maison Parent-Aïse;

Mme Ginette Gagnon, organisatrice communautaire, Direction de la santé publique, CISSS;

M. René Gauvreau, citoyen;

M. Bernard Laforest, citoyen;

Mme Danielle Perreault, directrice générale, FADOQ Lanaudière;

M. Benoît Rivest, citoyen;

M. Robert Tremblay, citoyen.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

32

18-322 – FÊTE NATIONALE – CONCESSIONS – AUTORISATION

CONSIDÉRANT le besoin d'attribuer la gestion des concessions telles que les kiosques de vente de bières, l'aire de restauration et la vente d'articles lumineux dans le cadre des festivités de la fête nationale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Bonin, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

D'AUTORISER le service des Loisirs et de la culture à s'associer à quatre organismes pour le fonctionnement des concessions de la fête nationale soit :

- La maison des jeunes la Piaule;
- L'association de football de Joliette Les Pirates;
- L'association de soccer Le Laser;
- Le club de baseball mineur Lanaudière Nord.

QUE chaque organisme fournisse un minimum de 10 bénévoles.

QUE les pourboires soient partagés à parts égales entre les organismes.

QU'un montant correspondant à 10 % des revenus nets provenant de la vente des concessions soit redistribué à chacun des organismes.



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

28-05-2018

QU'un minimum de 1 000 \$ soit garanti pour chacun des organismes.

D'AUTORISER la trésorière à verser les sommes auxdits organismes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

33

18-323 – ACTIVITÉS DE FINANCEMENT D'ORGANISMES

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et unanimement résolu :

D'AUTORISER la trésorière de la Ville de Joliette à verser une aide financière aux organismes suivants :

- Olympiques spéciaux Québec local Joliette – 9^e édition du Gala : 50 \$;
- Mme Mathilde Vandal, athlète de cheerleading s'illustrant sur la scène internationale : 1 500 \$;
- M. Maximilien Ledoux, athlète de hockey : 745 \$.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

35

18-324 – DÉPÔT DE RAPPORTS

La greffière dépose aux membres du conseil les documents suivants :

- Liste de la correspondance reçue en date du 28 mai 2018;
- Certificat de la greffière relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le Règlement d'emprunt 193.

36

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les médias à poser des questions aux membres du conseil suivant la procédure prévue à la réglementation municipale.

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à poser des questions aux membres du conseil selon la procédure prévue à la réglementation municipale.

37

DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE

La prochaine assemblée ordinaire se tiendra le lundi 11 juin 2018, à 19 h 30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Joliette.



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

28-05-2018

38

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 20 h 23.

ALAIN BEAUDRY,
Maire

MYLÈNE MAYER,
Greffière